



Notes de fin de mission pour FY22 Q1 – Ephrem Ghonda Makiadi

Cameroun – Décentralisation financière : bilan d'étape et perspectives d'évolution – Du 29 avril au 3 juin 2021

AFC a participé à la mission conduite du 29 avril au 3 juin par le Département des finances publiques du FMI qui a fait un bilan d'étape du processus de décentralisation financière au Cameroun et en a identifié les perspectives d'évolution. La décentralisation au Cameroun est un processus ancien, mais qui s'est accéléré depuis 2018. Pour autant, les collectivités territoriales décentralisées (CTD) sont encore loin de posséder les moyens financiers et humains pour assumer leurs compétences. Un nouveau schéma particulièrement ambitieux se dessine depuis l'adoption en 2019 du code général des collectivités territoriales décentralisées dont la mise en œuvre devrait permettre d'accroître les transferts aux CTD pour atteindre 15% des recettes de l'Etat ; d'élargir leur champ des compétences en y intégrant les régions ; d'augmenter l'autonomie des communautés urbaines ; d'alléger les pouvoirs de tutelle de l'Etat sur les CTD ; de transférer la gestion et le recouvrement d'impôts communaux aux CTD ; et de créer une fonction publique locale.

Les principales recommandations de la mission se sont articulées autour des points suivants :

- Clarifier les modalités opérationnelles de transfert des compétences.
- Clarifier l'objectif des « 15% » pour les recettes affectées aux CTD
- Mettre en place une dotation générale de la décentralisation (DGD) décomposée en dotation globale de fonctionnement (DGD-F) et une dotation globale d'investissement (DGD-I) pour les municipalités (communes et communautés urbaines) et les régions (soit quatre dotations).
- Améliorer la composition et le recouvrement des recettes propres des CTD.
- Renforcer la tutelle financière et maîtriser les risques budgétaires liés aux opérations des CTD.
- Améliorer la transparence dans le suivi des opérations des CTD et des flux financiers entre l'Etat et les CTD.
- Constituer progressivement une fonction publique locale.
- Réviser le cadre légal et réglementaire de la décentralisation financière.